

ETUDE SURVEILLEE - CONDITIONS & TARIFS

Dans le cadre des activités de l'établissement scolaire privé L'Oliveraie, l'Association Pour la Promotion de l'Education Chrétienne (APPEC) propose une étude surveillée.

La gestion administrative de cette structure est assurée par le comité directeur de l'APPEC, en collaboration avec la direction de l'établissement scolaire privé L'Oliveraie.

A. GENERALITES

L'étude surveillée s'effectuera dans les locaux de l'établissement scolaire privé L'Oliveraie.

Elle est ouverte aux enfants scolarisés à l'établissement scolaire privé L'Oliveraie.

Le personnel comprend un (ou plusieurs) animateur(s) ou animatrice(s), sous la responsabilité du comité directeur de l'APPEC et en lien avec la direction de l'établissement scolaire privé L'Oliveraie.

B. HORAIRES

L'étude surveillée est ouverte tous les jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h30 à 18h00.

Le(s) animateur(s) terminant leur service à 18h00, tous les parents sont invités à venir suffisamment tôt pour chercher leurs enfants pour ne pas dépasser cet horaire.

C. ORGANISATION

Les enfants non recherchés par leurs parents (ou personnes désignées par eux) à 16h30 seront d'office comptés dans les effectifs de l'étude surveillée et seront pris en charge par le(s) animateur(s). Cette prestation leur sera, bien entendu, facturée.

Après 16h30, les activités se dérouleront soit dans les salles du rez-de-chaussée (préau, salle des maternelles), soit dans la salle du cycle 3.

L'étude surveillée débute par un temps de détente et de goûter, suivi d'activités calmes. Il est possible, pour les enfants qui le désirent, de faire leurs devoirs. Cependant l'étude surveillée n'est pas un temps d'aide au devoir ou de soutien scolaire.

A la fin de l'étude surveillée, les enfants seront confiés à la personne autorisée à venir les rechercher (voir liste transmise lors de l'inscription).

La présentation d'une pièce d'identité sera demandée lors de leur première venue.

D. INSCRIPTION

I. Forfaits

En début d'année les parents choisissent le forfait d'abonnement à l'étude surveillée qu'ils souhaitent pour leurs enfants. L'inscription d'un enfant à l'étude surveillée est faite pour toute la durée de l'année scolaire (sur 10 mois).

Les inscriptions peuvent se faire suivant 4 forfaits, selon le nombre de jours de présence de l'enfant :

Forfait 4 jours - Forfait 3 jours - Forfait 2 jours - Forfait 1 jour

Pour les forfaits 1, 2 et 3 jours, les jours de la semaine choisis devront être fixés à l'avance pour l'année sur le bulletin d'inscription.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles – en fonction des places disponibles.

Si pour des raisons d'organisation personnelle les parents doivent modifier :

- **les jours de la semaine choisis :**
une demande écrite devra être formulée à la direction. La prise d'effet des modifications ne se fera qu'après accord préalable avec le responsable de l'étude surveillée et la direction et notification de l'accord aux parents.
- **le forfait choisi :**
une demande écrite devra être formulée à la direction. Le changement ne pourra être effectué qu'en cas de motif valable et après accord de la direction. Le changement ne sera effectif qu'après notification de l'accord aux parents et à partir de la période de facturation suivante.

En cas de départ en cours d'année et de rupture unilatérale de contrat de la part des familles :

- En cas de force majeure (mutation, perte d'emploi, maladie grave) : le mois en cours est dû.
- Dans tous les autres cas le forfait mensuel reste dû sur une durée de 3 mois en plus du mois en cours.

2. Inscriptions occasionnelles

Pour les enfants venant de façon occasionnelle :

Ils ne pourront être accueillis que dans la limite des places disponibles pour le jour demandé.

Les parents devront signaler à l'avance ou au plus tard le matin à la direction ET dans le cahier de liaison leur demande d'inscription. Leur demande ne sera considérée comme validée qu'après accord de la direction. Ils seront ainsi inscrits sur les effectifs de l'étude surveillée pour la journée s'il reste des places disponibles.

Les enfants devront avoir un goûter dans leur sac.

En l'absence de places disponibles, les parents devront faire le nécessaire pour faire chercher leur(s) enfant(s) avant le début de l'étude surveillée.

E. TARIFS ET FACTURATION

I. Tarifs

Par enfant :

Forfait d'abonnement (tarif mensuel basé sur 10 mois) :

Forfaits	4 soirs/semaine	3 soirs/semaine	2 soirs/semaine	1 soir/semaine
Tarif	65 €	54 €	40 €	24 €

- Inscriptions occasionnelles ou retards : 8 € / enfant / jour.
- Retard après 18h : 2 € par ¼ heure.

2. Facturation

Un échéancier sera défini lors de la souscription au forfait. Le règlement se fera par prélèvement en début de mois. La régularisation des retards et inscriptions occasionnelles (hors forfait) sera faite sur le prélèvement suivant. Une facture sera envoyée chaque début de mois avant prélèvement.

Tout changement de forfait en cours d'année se fera au 1^{er} du mois suivant (les jours complémentaires seront facturés jusqu'au 1^{er} du mois suivant en « inscriptions occasionnelles »)

Le décompte des journées occasionnelles et des retards sera fourni par le responsable de l'étude surveillée.

Le montant de la facture sera prélevé à la même date que les frais d'écolage.

F. REGLES GENERALES ET DISCIPLINE

Concernant les règles générales, se conférer au règlement intérieur de l'école.

Le comité directeur de l'APPEC – gestionnaire de l'étude surveillée - se réserve le droit de compléter et modifier ce règlement intérieur en cours d'exercice, selon les besoins et impératifs du service.

Document à conserver

DEMANDE D'INSCRIPTION EN ETUDE SURVEILLEE (16H30 - 18H00)

Document à transmettre au secrétariat (par le cahier de liaison de votre enfant)
ou par mail à direction@ecole-oliveraie.fr

dans l'attente d'une validation de l'inscription en fonction des places disponibles.

Nom - Prénom de l'enfant	Classe	Forfait choisi *				Jours désirés *			
		4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

*Cocher le forfait choisi et les jours de présence désirés

Date de début d'inscription souhaitée :/...../.....

FACTURATION à l'ordre de :

Mr / Mme

Adresse :

Code Postal : Ville :

Le montant de la facture sera prélevé à la même date que les frais d'écolage.

Date : ____/____/____

Signature :



Nous vous rappelons que **seules les personnes désignées** dans le dossier d'inscription **sont habilitées à chercher les enfants** à la sortie de l'étude surveillée, pensez à la mise à jour de ces données.
Les périodes de facturation sont mensuelles – tout changement de forfait se fera au 1^{er} du mois suivant.